

*Budget des dépenses*

on dit ceci—ce ne sont pas seulement des analystes créditistes qui parlent, c'est le *Reader's Digest*—et je cite:

*[Traduction]*

Depuis dix ans, le budget a atteint des proportions astronomiques, augmentant de 350 p. 100 et passant ainsi de 8.8 milliards de dollars à un montant prévu de 39 milliards durant l'année financière en cours (1<sup>er</sup> avril 1976 au 31 mars 1977).

*[Français]*

Or, monsieur le président, je voudrais, à la lumière des prévisions budgétaires, corriger le *Reader's Digest* qui rapporte que le budget dans 10 ans est passé de 8 milliards 800 millions de dollars à 45 milliards 100 millions de dollars, ce qui constitue une augmentation réelle d'environ 500 p. 100 pendant une période de 10 ans.

Le gouvernement joue avec les chiffres pour cacher cette augmentation en comparant l'augmentation du budget à l'augmentation du profit national brut, afin d'essayer de nous vendre l'idée qu'il a accompli des miracles financiers par rapport à ses prévisions budgétaires ou par rapport au produit national brut. Les comparaisons de l'augmentation des dépenses ou du budget par rapport au PNB me laissent indifférent, car si l'on soustrait du PNB la dépréciation du dollar, causée par l'augmentation du coût de la vie, nous arrivons à une première conclusion à l'effet que la production nationale de 1976 équivaut en dollars réels à peu près à 10 p. 100 de plus que la production nationale d'il y a 10 ans. Si, par contre, on enlève de la production nationale de 1976 la production faite par les nouveaux Canadiens, venant s'ajouter sur le marché du travail depuis les 10 dernières années, nous constatons que le PNB *per capita* en 1976 est le même en dollar réel qu'en 1966. Donc, il n'y a pas eu d'augmentation réelle du PNB *per capita* au cours de l'année financière 1975-1976. Cette augmentation se trouve dans les chiffres soufflés par l'inflation des prix, et tel que démontré par l'indice des prix à la consommation qui ont augmenté de 72 p. 100 de 1965 à 1975.

Monsieur le président, je voudrais signaler un deuxième point extrêmement important concernant le PNB. C'est que dans le chiffre du PNB sont incluses des sommes qui sont des chiffres représentant plutôt un passif qu'un actif pour notre pays, et je m'explique: Dans le produit national brut, se trouvent comptabilisées—pour ne citer que cet exemple—toutes les ventes ou les exportations des matières premières, telles que les ventes d'amiantes brutes, ou diverses énergies, ou de toutes autres ventes de minerai brut ou ressources naturelles, souvent non renouvelables pour notre pays. Ces ventes contribuent à augmenter notre PNB, alors que si nos ressources naturelles étaient converties en produit fini au Canada, elles augmenteraient davantage le PNB et le favoriseraient, tout en diminuant pour autant le chômage.

Je voudrais, monsieur le président, une fois de plus, faire remarquer à la Chambre que 55.7 p. 100 des dépenses budgétaires, déposées ce jour, sont des dépenses statutaires, c'est-à-dire que la Chambre ne peut en discuter ou ne peut les changer, et que le premier crédit, c'est-à-dire la plus grosse dépense statutaire est de 5 milliards 380 millions de dollars. Ces 5 milliards 380 millions de dollars de dépenses statutaires non discutables ne sont pas destinés aux chômeurs, ou aux invalides ou aux malades et encore moins aux provinces qui sont étouffées par la finance, à un point tel que plusieurs d'entre elles songent malheureusement comme le Québec à se séparer, pensant et croyant qu'elles pourront s'étouffer moins

[M. Rondeau.]

fort et moins vite elles-mêmes sans le concours du gouvernement fédéral.

Monsieur le président, ces 5 milliards 388 millions de dollars iront aux petits du monde de la finance, pour avoir financé 94 p. 100 des obligations d'épargne du Canada ou de la dette nationale, alors qu'elles auraient dû être financées par la Banque du Canada, comme le réclamait hier mon honorable collègue, le député de Bellechasse (M. Lambert), par une motion déposée et discutée à la Chambre.

Le transfert aux provinces, pour l'année financière 1977-1978, sera de l'ordre de 2 milliards 880 millions de dollars, alors que le système de transfert aux financiers des obligations d'épargne sera deux fois plus élevé que le transfert aux provinces. Pour obtenir des transferts de paiements, les provinces sont obligées de venir s'agenouiller devant le gouvernement fédéral pour discuter, se battre et être déçues, alors que les banques à charte n'ont même pas besoin d'assister aux conférences fédérales-provinciales, parce que statutairement elles occupent la première place dans nos dépenses et on n'a même plus le droit d'en discuter à la Chambre. Monsieur le président, malheureusement, le jour est proche où le gouvernement fédéral aura à choisir entre les financiers et leur transfert annuel de paiements de 5 milliards 388 millions de dollars, et les provinces canadiennes qui se battent pour obtenir 2 milliards 880 millions de dollars en transferts de paiements.

*[Traduction]*

**M. James A. McGrath (Saint-Jean-Est):** Monsieur l'Orateur, je voudrais poser une question au ministre. Il est évident que la présentation des prévisions budgétaires, dont il a été question plus tôt cette année quand le rapport de l'Auditeur général a été déposé, ne sera pas modifiée. En tant que parlementaires chargés essentiellement d'examiner les prévisions budgétaires du gouvernement avant de voter les subsides, nous devons encore faire face au même problème.

• (1600)

A l'heure actuelle, 14 comités permanents étudient les prévisions budgétaires de 32 ministères du gouvernement environ, sans compter les organismes gouvernementaux. D'autre part, l'article 58(14) du Règlement stipule que les comités sont censés avoir fait rapport des prévisions à la Chambre au plus tard le 31 mai à minuit. Le ministre peut-il nous assurer maintenant que toutes les prévisions qu'il a annoncées aujourd'hui seront examinées en comité? Je pose cette question parce que, ces dernières années—on constatera la véracité de mes propos en examinant le compte rendu—les comités n'ont jamais eu l'occasion d'étudier les prévisions budgétaires de tous les ministères et, de ce fait, la Chambre a dû voter certains crédits sans aucun examen préalable. L'Auditeur général a déclaré que le gouvernement et le Parlement avaient perdu le contrôle des dépenses publiques. Le ministre peut-il au moins nous assurer que les comités de la Chambre étudieront toutes les prévisions budgétaires des ministères?

**M. Andras:** Monsieur l'Orateur, j'aimerais pouvoir répondre à cela. Je dois avouer que je ne suis pas certain qu'il existe des plans pour modifier le processus, tout au moins d'ici la date limite du 31 mai. Je puis seulement assurer le député de mon entière collaboration dans la mesure où je pourrais faire en sorte que les prévisions budgétaires soient examinées en détail. Je connais le problème. Il ne découle pas uniquement de l'attitude du gouvernement. Il est dû au fait que nous ne